



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE
SAJP 2023-62

Défense en première instance devant le
Tribunal Administratif suite au recours
indemnitaire de Messieurs PROUVOST
Nicolas, Kévin et Jean-François

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et les arrêtés de délégation de fonction et de signature de M. Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint, n°2022-88 du 26 septembre 2022 et n°2023-42 du 10 juillet 2023 pour ses périodes de suppléance,

Exposons ce qui suit :

MM. Nicolas, Kévin et Jean-François PROUVOST ont intenté, le 11 juillet 2023, devant le Tribunal Administratif de LILLE, un recours indemnitaire suite au jugement du 24 octobre 2022 annulant l'arrêté municipal du 1^{er} juillet 2019 portant sursis à statuer pour 2 ans sur la demande de permis de construire une discothèque sur un terrain situé entre TOURCOING & NEUVILLE EN FERRAIN – instance TA 2306367

Il convient de défendre à cette action.

DECISIONS

- de défendre à l'action intentée contre la Ville devant le Tribunal Administratif de LILLE ;
- de confier la représentation de ses intérêts à Maître Guillaume HERBERT, Avocat, 56 rue Winston Churchill, 59100 ROUBAIX, hors marché ;
- de prendre en charge les frais et honoraires d'avocat, sur la ligne budgétaire 1358 – Nature 6227 – Fonction 020.

La présente décision vaut bon de commande.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 4 août 2023

Télétransmis en Préfecture le 16 août 2023
Publié sur le site de la Ville le 16 août 2023

Par délégation du Maire

Peter MAENHOUT

Adjoint à la Jeunesse, à la Culture, au
Patrimoine Culturel et aux Bourles
Tourquennoises et subdélégué aux
Affaires Juridiques



Maenhout . P.